



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Hérault

Division des Personnels
Enseignants 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Florence BOUCARD
Cheffe de Division
Tél : 04 67 91 52 72
Mél : florence.boucard@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Montpellier, le 20 mars 2023

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les
Professeurs des Ecoles exerçant
des fonctions de TR ZIL

s/c de Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les Inspecteurs

Objet: Remplacement dans le champ de l'ASH à compter de la rentrée de septembre 2023

A partir de la rentrée scolaire 2023, vos missions de remplacement vont évoluer. Dans le cadre de l'école inclusive et afin de favoriser la gestion des remplacements au plus près des besoins, vous pourrez être missionnés, en tant que TR ZIL, sur des postes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap : Segpa, Ulis ou Etablissements du médico-social, et ce quelle que soit la durée du remplacement.

Pour accompagner cette évolution de vos missions, la DSDEN de l'Hérault vous proposera un dispositif de formation spécifique.

La DIPER et le Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI) restent à votre disposition pour tout complément d'information.


Christophe MAUNY